



07 AOÛT 2022

DECISION

Vu la lettre de consultation des fournisseurs N° 239/PM/MSGG/PNBA en date du 21 Juillet 2022.

Vu le procès-verbal d'attribution provisoire en date du 04 Août 2022.

La Commission, sous réserve d'un éventuel recours, a l'intention d'attribuer le marché relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation du poste de surveillance de R'guciba et de Teichott au Soumissionnaire **IBDAA BTP** pour un montant global et forfaitaire de Deux Million Deux Cent Soixante Huit Mille Deux Cent Soixante Quatre Ouguiya TTC (2 268 264 MRU TTC).

Le Président

Mohamed Abdoullah Sidi Brahim

